

LE JOURNAL DES RETRAITÉ·ES

Résistance

La mobilisation du monde agricole met en lumière les profondes inégalités de notre société, les ravages du système capitaliste. Les paysannes et les paysans, en nombre, ne peuvent pas vivre de leur travail, tandis que les profits des multinationales, de la grande distribution et de l'agroalimentaire, augmentent sans vergogne. Les prix des denrées alimentaires explosent. Entre les deux, la majorité de la population, qui souffre d'une inflation toujours pesante, a du mal à se

nourrir convenablement. Elle subit une politique qui organise le démantèlement des services publics et de la Sécurité sociale. Le Président prétend détourner la colère des paysans contre les normes écologiques en opposant « fin de mois » et « fin du monde ».

D'autres exemples illustrent ces mécanismes profondément inégaux. L'accès à la santé est de plus en plus difficile tant sur le plan financier que territorial. Le prix des complémentaires, devenues indispensables, s'envole au profit des assurances privées voire des mutuelles inscrites elles aussi dans la loi du marché et de la concurrence. Les industries pharmaceutiques distribuent de copieux dividendes au risque

de provoquer une pénurie de médicaments, dommageable pour la santé publique.

Quatre millions de mal logés, une crise sans précédent, mais la spéculation se porte bien avec la complicité du gouvernement qui refuse de construire les logements sociaux indispensables et permet aux communes de contourner la loi Solidarité Renouvellement Urbains (SRU).

On n'en finirait pas d'égrener les exemples. Nombre de personnes sont confrontées à des choix douloureux : se nourrir, se loger ou se soigner convenablement. La fin du mois est souvent attendue avec angoisse ! Emmanuel Macron vante le travail : que dire d'un gouvernement qui ne permet pas de vivre convenablement, d'exercer son métier dans de bonnes conditions ? Que dire d'un État qui n'assure pas à toutes et tous une protection qui libère de la hantise du lendemain ?

À nous de renverser cette logique... ❖

Marylène Cahouet

*« Il est terrible
le petit bruit de l'œuf dur cassé
sur un comptoir d'étain
il est terrible ce bruit
quand il remue dans la mémoire
de l'homme qui a faim. »*

Jacques Prévert

SOMMAIRE

ACTUALITÉS **Lutte de classe contre politique anti-sociale** PAGE 2 ▪ **Billet d'humeur** PAGE 3 ▪ **Défense des droits humains** PAGE 3 ▪ **Colère du monde agricole** PAGES 3-4 ▪ **Contre l'extrême droite** PAGE 4 ▪ ENTRETIEN **Sophie Vénétitay** PAGE 5 ▪ SANTÉ SOCIÉTÉ **Tour de France pour la santé** PAGE 6 ▪ **Ce que la PSC fait aux retraité·es** PAGES 6-7 ▪ **Les mutuelles et la MGEN** PAGE 7 ▪ **La question de l'autonomie toujours ignorée** PAGE 8 ▪ **Les retraité·es, toujours présent·es** PAGE 9 ▪ **Les PLP en colère et mobilisés** PAGE 9 ▪ VIE SYNDICALE **L'Assemblée générale des retraité·es** PAGE 10 ▪ **Congrès SNUEP-FSU 2024** PAGE 10 ▪ **Congrès SNES-FSU 2024** PAGE 11 ▪ **Préparer sa retraite** PAGE 11 ▪ **DOSSIER Les femmes à la retraite** PAGES 12 à 17 ▪ INFORMATIONS PRATIQUES **La pension de réversion** PAGE 18 ▪ LOISIRS CULTURE **Au musée de l'École de Nancy** PAGE 19 ▪ **Moi Capitaine** PAGE 19 ▪ **Anselm Kiefer** PAGES 20-21 ▪ **Chanter** PAGE 22 ▪ **Un auteur et un arbre** PAGE 22 ▪ DANS LE MONDE **La place des retraité·es au Japon** PAGE 23 ▪ PORTRAIT **Anne Tuillon** PAGE 24 ▪

« C'ÉTAIT UN TEMPS DÉRAISONNABLE » (ARAGON)

Lutte de classe contre politique anti-sociale

Le nouveau gouvernement s'affiche délibérément à droite et provoque colère et mobilisations.



La montée des tensions internationales, les guerres, notamment en Ukraine, au Moyen-Orient, mais aussi la poussée de l'extrême droite sont très inquiétantes. À Gaza, la situation ne cesse d'empirer sans susciter de la part de la communauté internationale, atone ou complice, les réactions indispensables. En Cisjordanie, les agressions des colons et de l'armée se multiplient et rien ni personne ne les arrête.

ATTAQUE CONTRE LES DROITS ET L'ÉTAT SOCIAL

En France, le nouveau gouvernement affiche une nette inflexion à droite, longuement préparée par la loi infâme sur l'immigration. On n'en finirait pas de recenser les attaques visant à éradiquer l'État social, dont sont emblématiques la Sécurité sociale, les services publics et la Fonction publique. Et le ministre des Finances annonce 12 milliards d'économies sur le budget 2025. Mais patronat et riches sont préservés par la fiscalité. La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), qui impose un quota de 25 % de logement social, est dénaturée alors que le logement vit une crise sans précédent. La démocratie est mise à mal par le recours au 49.3 ou à la voie réglementaire pour éviter toute discussion au Parlement. Emmanuel Macron use et abuse de métaphores militaires : « réarmement civique ou démographique » ! La ministre de l'Éducation, des Sports et des Jeux olympiques et para-olympiques donne l'illustration d'un gouvernement dont l'affichage est déjà tout un programme : aucun ministre pour la Fonction publique ou pour le Logement et des périmètres immenses pour d'autres. Ainsi, pour Madame Vautrin, personnalité de droite bien connue, Travail, Santé et Solidarités sont sous sa responsabilité, témoignant d'une orientation néolibérale et conservatrice pour des sujets essentiels, piliers de notre modèle social. De fait, le programme du Premier ministre est une politique contre les pauvres, les plus faibles. Pour son premier jour, Amélie Oudéa-Castéra a dénoncé l'école publique et laïque et ses personnels. Le projet Macron-Attal définit une École de classe, une École du tri social, toujours plus inégalitaire. Est ainsi bafoué le principe même d'une École émancipatrice, porteuse de savoirs et de qualifications pour toutes et tous.

Dans tous les domaines, le pouvoir remet en cause les normes, les statuts

Les grèves unitaires réussies des personnels de l'Éducation.

et conditionnent l'accès aux droits. Le RSA en est une parfaite illustration, de même qu'une nouvelle réduction des allocations chômage. L'inflation toujours forte, l'appauvrissement de la population, l'augmentation du mal logement, l'accroissement des inégalités sont autant de sources de colère.

LES MOBILISATIONS SE MULTIPLIENT

On l'a vu avec le monde agricole, malgré les différences importantes selon les filières et la taille des exploitations, la cause première du mouvement est l'insuffisance des revenus, mais aussi les profits énormes des entreprises capitalistes de la grande distribution et de l'agroalimentaire, ainsi que les accords de libre-échange. Le pouvoir a cédé pour sauver le modèle productiviste au détriment de la biodiversité et des engagements de réduction des gaz à effet de serre.

Les grèves unitaires réussies des personnels de l'Éducation continuent pour réclamer « du respect et de l'ambition pour les professions », des négociations sur les traitements et l'abandon du « Choc des savoirs ».

De même, pour les retraité·es, qui annoncent une journée de mobilisation le 26 mars. Les raisons ne manquent pas. Les 5,3 % de revalorisation, simple application de la loi, sont insuffisants face à la hausse des prix des dépenses contraintes : alimentation, énergie, santé, et complémentaires santé dont les prix augmentent de plus de 20 % pour les retraité·es. L'avenir s'obscurcit face à la paupérisation programmée des pensions et aux conséquences de la Protection sociale complémentaire (PSC) pour 2025. Madame Vautrin repousse l'idée d'une loi de programmation Grand âge, dont le Premier ministre n'a rien dit, tandis que circule la proposition d'une assurance dépendance obligatoire dès 42 ans. Les retraité·es sauront relever le défi après avoir participé aux initiatives du 8 mars et avant de fêter les 10 ans de l'arc unitaire du Groupe des 9 en mai.

Face à une politique qui s'attaque aux plus fragiles et favorise les plus riches, le mouvement syndical qui œuvre pour une redistribution des richesses est porteur d'espoir. ❖

Marylène Cahouet

BILLET D'HUMEUR

Laïcité

Emmanuel Macron ne pouvait ignorer le contenu des mois d'auditions de la commission parlementaire qui accable la personne qu'il a choisie de nommer ministre de l'Éducation nationale. Fidèle à ses convictions religieuses, elle a choisi de les réaffirmer dès ses premiers pas. Emmanuel Macron la maintient à ce poste et engage donc un nouvel assaut contre la laïcité. Après le transfert en cours aux entreprises de l'enseignement professionnel, l'enseignement privé sous contrat viole ouvertement la loi dans l'établissement qu'elle a, pour cette raison, choisi pour ses enfants. Il va falloir se battre pour défendre les avancées du « siècle des Lumières » qui déplaisent à Emmanuel Macron.

Pierre Toussenet



© ALF photo/AdobeStock.com

DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

S'opposer aux logiques de guerre

Face à la militarisation des esprits, à l'accroissement des dépenses militaires, il revient aux forces progressistes d'affirmer et d'imposer les principes de la culture de la paix : dénoncer les propagandes et *fake news*, se mobiliser pour peser au national et à l'international pour des négociations et des solutions justes.

Parler de paix en 2024 ? Une gageure dans un monde en proie aux guerres, aux conflits, aux remises en question de la démocratie, du droit des peuples et des personnes. Le vocabulaire guerrier envahit tous les domaines, réarmement partout, pour justifier l'emploi de la force comme seule garantie de l'avenir.

Gaza, comme l'Ukraine, nous touchent de près, les bilans sont lourds de morts, de destructions, de déplacements de population*. Pour Gaza, la décision de certains pays de suspendre leur contribution à l'UNRWA** aggrave de façon catastrophique la situation de tous les Palestiniens. Au contraire, l'arrêt de la Cour internationale de justice (CIJ) ordonne à Israël de prévenir et de punir l'incitation directe et publique au génocide, de mettre un terme aux attaques qui visent à décimer le peuple palestinien de Gaza et de permettre le déploiement de l'aide humanitaire.

IMPOSER LA VOIX DES FORCES DE PAIX

L'arrêt de la CIJ oblige les États à agir en vertu du droit international pour prévenir le génocide. La société civile doit peser sur les gouvernants pour

que s'imposent les voix de celles et ceux qui appellent et manifestent pour des cessez-le-feu, des armistices : l'arrêt des souffrances des populations est l'urgence immédiate. Il faut permettre à l'humanitaire, aux secours, de remplir leur rôle, de fournir soins, nourriture, abris, scolarisation, réponses à tous les besoins...

La guerre, la violence créent et enveniment les haines. La négociation doit offrir des perspectives justes de paix, pas la paix du mieux armé, mettre en place des accords basés sur un droit réciproque, sur la réalité des chances d'intégrité du territoire et de développement de chaque État.

La responsabilité des gouvernements, des instances de tout pays, du Sud comme du Nord, des forces internationales, est engagée : aux forces de paix, aux populations de faire pression pour plus de droit, plus de justice, plus de respect des vies humaines. Pour avancer, il est urgent de revenir au multilatéralisme et à la lutte contre ce qui menace le « bien commun » mondial. ♦

Michèle Olivain

* Sans oublier l'Arménie, le Soudan, le Yémen, les pays du Sahel, l'Iran, Myanmar et autres pays aux conflits inscrits dans la durée...

** Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

COLÈRE DU MONDE AGRICOLE

Les territoires en souffrance

La forte mobilisation du monde agricole n'est pas propre à la France. Les mêmes constats conduisent à la révolte de toute une profession, diverse certes, mais attachée pour beaucoup à préserver, pour l'avenir, son « outil de travail » : la terre.

La mobilisation massive des agriculteurs a démarré en Haute Garonne, territoire où la taille des exploitations est modeste et très éloignée des grandes surfaces des céréaliers. Très vite cette mobilisation avec blocages d'axes routiers s'est répandue massivement. Cette révolte était prévisible tant une grande partie de la paysannerie est en détresse.

CAUSES IDENTIFIÉES DE LA FORTE MOBILISATION

Malgré les différences importantes selon les filières, la question première est celle de l'insuffisance de revenus liés au faible prix des produits primaires payés aux producteurs directs. Ce mouvement a permis de populariser les causes premières du drame vécu par les agriculteurs : les accords

.../...

ACTUALITÉS

.../...

de libre échange et l'injuste répartition dans la chaîne de valeur du « producteur au consommateur ». Les entreprises capitalistes de la distribution et de l'agroalimentaire ont justement été montrées du doigt comme captant, dans leur marge, l'essentiel de la valeur ajoutée.

PANIQUE AU SOMMET ET DÉVIATION

Un ministre de l'intérieur qui « soutient » le mouvement et un président de la FNSEA, multi-millionnaire, qui semble solidaire des éleveurs de chèvres : de quoi surprendre... Les syndicats se sont tous engagés : FNSEA dans sa diversité, Jeunes Agriculteurs, Coordination rurale, Confédération paysanne avec la participation de nombreux agricultrices et agriculteurs non syndiqués. Plus les jours passaient plus, dans cette hétérogénéité des mobilisés, la critique de la compromission de la FNSEA avec le pouvoir se répandait. La parade des droites a été de focaliser sur la question des « normes » écologiques afin de produire un clivage qui masque les intérêts

antagonistes au sein du monde agricole. Cette « déviation » par rapport à la question « prix – revenu » s'appuie sur une réalité : une inflation de paperasserie administrative et d'injonctions contradictoires. Ainsi on exige des agriculteurs qu'ils participent à la transition écologique tout en augmentant leur productivité pour être compétitifs à l'exportation.

DES CONCESSIONS DU POUVOIR POUR SAUVER LE MODÈLE PRODUCTIVISTE

Par crainte d'une convergence des mécontentements, le pouvoir va céder sur certaines revendications mais sans remettre en cause le modèle d'agriculture dominant. Interrogée au cœur d'un blocage à Châtelaudren, Pauline Cabaret de la Confédération paysanne argumente : « *Nous sommes là pour apporter une autre réponse. Pour nous les normes environnementales restent essentielles. Il est urgent de laisser sa chance à une autre agriculture !* » ❖

Jean-Luc Le Guellec

CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Lutter syndicalement pour rompre avec les politiques actuelles

Aujourd'hui, l'extrême droite est en situation de prendre le pouvoir au plan national et au plan mondial sur les ruines laissées par les politiques néolibérales, qui brisent les droits sociaux et les solidarités.

Si l'extrême droite aujourd'hui est aux portes du pouvoir, elle n'y est pas par hasard. L'extrême droite est un allié « utile » pour le gouvernement car elle lui permet de poursuivre sa politique de casse des droits comme il l'a fait par exemple avec la réforme des retraites et la loi Immigration.

La montée de l'extrême droite est également alimentée par l'inaction environnementale. Le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources naturelles sont le premier motif de déplacement des réfugiés. Face à ce phénomène, l'extrême droite joue sur les peurs et développe sa thèse de « grand remplacement ». Mais elle refuse de se confronter au capital sur la question centrale du partage des richesses.

Cette montée en puissance est marquée par des provocations violentes. Des groupuscules néofascistes défilent désormais à visage découvert. La montée de l'extrême droite est très préoccupante dans la police, la gendarmerie et l'armée, qui sont supposées défendre l'État républicain. La mise sous

pression de l'institution judiciaire est particulièrement inquiétante car elle s'accompagne du virage sécuritaire et de la remise en cause des libertés.

L'extrême droite est présente dans toutes les catégories sociales et professionnelles, y compris dans la Fonction publique, qui était autrefois un rempart.

Le SNES dans la FSU prend toute sa place dans le combat intersyndical pour dénoncer l'imposture sociale de l'extrême droite, pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme et défendre la laïcité.

Ce combat sera plus efficace s'il s'accompagne de perspectives politiques en rupture avec les politiques néolibérales, rassemblant le monde du travail et porteuses d'unité.

« *Le ventre est encore fécond...* », Bertold Brecht.

C'est tous ensemble que nous disons « *no pasaran* » ! ❖

Jean-Bernard Shaki

LOI IMMIGRATION

La ségrégation en marche

Loi opportuniste et dangereuse pour l'égalité et les libertés fondamentales, elle ne cherche pas à traiter cette question complexe et tragique mais vise à réprimer et à supprimer des droits sociaux pour les étrangers.

La loi immigration se fonde dans une perspective électoraliste et souscrit aux pires propositions des courants et partis les plus réactionnaires.

Elle établit des ruptures historiques avec les droits fondamentaux énoncés et confortés depuis plus de deux siècles : remise en cause du droit du sol (contradiction avec la loi de 1889) ; mise en valeur de la préférence nationale (dogme de l'extrême droite) ; prestations de Sécurité sociale liées à la nationalité... Ces politiques de rejet ne peuvent qu'engendrer la haine.

Le Conseil constitutionnel, sur lequel le pouvoir s'est défaussé avec cynisme, a censuré sur la forme. Le Conseil a certes éliminé le pire, incompatible on le savait, avec les principes du droit national. Mais en validant

10 articles, il facilite l'expulsion, l'éloignement de celles et ceux estimés indésirables.

De multiples formes de ségrégation vont perdurer et seront renforcées : ghettos et discriminations ne sont pas près de disparaître alors que des services publics (santé...), le BTP, l'hôtellerie, la restauration, certaines productions agricoles ne survivent que grâce à des travailleurs et travailleuses étrangers.

Enfin, en promulguant immédiatement la loi, Macron confirme son attachement au césarisme, penchant mortifère de la V^e République, qui peut facilement ouvrir la voie à de tragiques conséquences politiques. ❖

Georges Bouchart

LE SNES-FSU TOUJOURS MOBILISÉ

Refuser le renoncement à l'école démocratique

Les exigences du SNES-FSU s'affirment avec force pour une École publique qui traverse une crise sans précédent. Pour que la nouvelle ministre apporte des réponses rapides aux dossiers prioritaires : « choc des savoirs », salaires et conditions de travail, l'intersyndicale maintient la pression.



Sophie Vénétiay
est Secrétaire générale du SNES-FSU depuis 2021. Professeure au lycée Rosa Parks de Montgeron, académie de Versailles, elle enseigne les Sciences économiques et sociales.

Le journal des retraité-es : Nous avons l'impression que la stratégie gouvernementale est de s'en prendre à l'École émancipatrice telle que le SNES-FSU l'a toujours défendue...

Sophie Vénétiay : Effectivement, le constat de nos camarades retraité-es est le bon ! Nous savons que le projet d'Emmanuel Macron consiste à appliquer à l'École un traitement de choc en suivant les préceptes libéraux. Les coups de boutoir contre l'École publique depuis 2017 accréditent l'idée que les services publics sont un problème plutôt qu'une solution et conduisent, de fait, à instiller cette idée que le privé est meilleur. Et au-delà de cette attaque frontale contre le concept de service public, c'est l'idée d'une École émancipatrice et démocratisante qui est dans le viseur des macronistes. À travers le « Choc des savoirs », ce sont toutes les pièces de l'École du tri social qui se mettent en place : en triant les élèves dans des groupes de niveaux dès la classe de Sixième, on les place dans des dispositifs de relégation, les assignant à leurs positions scolaire et sociale. La voie est toute tracée : groupes de niveaux en Sixième/Cinquième, découverte de métiers, orientation vers la voie professionnelle sous apprentissage pour entrer rapidement sur le marché du travail. C'est une École à deux vitesses qui se dessine : l'École des pauvres, publique, sans moyens, dont la visée est avant tout utilitariste et celle des riches, dans le privé, qui conforte la reproduction sociale.

Le JDR : Quel est l'état d'esprit des collègues face à une situation aussi radicale ?

S. V. : Ce début d'année 2024 a aussi été celui d'un vigoureux sursaut de nos collègues. Bien évidemment, les débuts fracassants de l'éphémère ministre de l'Éducation nationale ont catalysé la colère de la profession. Comment rester de marbre quand, à peine nommée, Amélie Oudéa-Castéra étale son mépris pour l'École publique ? Mais derrière l'expression d'une forte colère contre la ministre, bien d'autres choses se sont exprimées : la volonté de défendre l'École publique et laïque, la fierté même de la faire vivre au quotidien face au mépris de la bourgeoisie qu'a si bien (!) incarné AOC. De plus, l'arrivée dans les établissements des DGH, mais aussi des mesures « Choc des savoirs » (groupes de niveaux en collège, classes prépa Seconde en lycée) a montré concrètement ce qui se dessinait pour la rentrée : le tri des élèves, des suppressions d'options, de dédoublements, des classes toujours chargées... Autant d'éléments insupportables pour une très grande partie de la profession.

Le JDR : Quelles sont alors les perspectives d'action du SNES-FSU ?

S. V. : Dès le mois de décembre, le SNES-FSU avait plaidé pour une action en janvier. Vu les événements début janvier, le SNES-FSU a poussé pour un élargissement de l'intersyndicale afin de rassembler le plus largement dans l'action. Cela a porté ses fruits : toutes les organisations syndicales (sauf le SNALC...) ont appelé à la grève le 1^{er} février. Cette grève a été préparée par une intense campagne de terrain grâce aux outils produits par le SNES-FSU : nos analyses sur le point de bascule de l'École publique, les dangers du renoncement à la démocratisation de l'École publique ont été très bien reçues et entendues. Résultat : la plus forte mobilisation dans l'éducation depuis janvier 2022 et même une grève majoritaire en collège.

Le SNES-FSU a très vite décidé d'un rebond de l'action par une nouvelle journée de grève le 6 février qui a, une nouvelle fois, été bien suivie en collège tout en s'inscrivant dans la durée avec l'intersyndicale. En effet, avec l'UNSA, le SGEN, la CGT et Sud Éducation, nous avons posé les bases d'une action durable au printemps : pour gagner, une journée de grève ne suffira pas ! ❖

CHOC des SAVOIRS

C'est NON !

Non au choc des savoirs, signez la pétition !



Mobilisation générale contre le « Choc des savoirs », ce projet d'école passiste et conservateur. Signez la pétition intersyndicale : la FSU, l'UNSA Éducation, FO, le SGEN-CFDT, la CGT Educ'action et Sud Éducation joignent leurs forces pour porter ensemble un message clair « Non au choc des savoirs ».

Signez et partagez :

<https://www.mapetition.org/non-choc-savoirs/>

Je signe la pétition



SANTÉ SOCIÉTÉ

TOUR DE FRANCE POUR LA SANTÉ

Une mobilisation aux multiples étapes

En janvier 2023, un Appel pour la santé, à l'initiative d'une cinquantaine d'organisations dont la FSU, a été lancé. Un collectif a été créé « Notre santé en danger » avec l'objectif de peser sur le projet de loi de finances de la Sécurité sociale voté en novembre.

Ce collectif exige « un budget en capacité de répondre aux besoins de la population ». Une action très visible a été initiée : le Tour de France pour la santé.

EN ROUTE POUR LE TOUR

Le point de départ a été donné à la Bourse du Travail de Paris le 11 septembre 2023. Sous la forme d'une caravane symbolique et d'actions définies localement, le Tour a été présent dans de nombreuses villes. La couverture médiatique locale a été à la hauteur des enjeux. Dans ces temps forts, citons deux étapes, celle de Plessis Paté (91) lors de la fête de l'Humanité, et celle de Lure (70) lors de la Convergence nationale des Collectifs pour le développement des services publics.

PLACE À LA MOBILISATION

La défense de la Sécurité sociale, des maternités, des urgences, la lutte contre les déserts médicaux, les fermetures de lits dans les hôpitaux, l'accès aux soins, aux médicaments, les besoins en personnels en EPHAD, à domicile, à l'hôpital public, en Foyer de l'enfance, avec la revalorisation des salaires pour leurs personnels ont été les sujets motivant ces mobilisations. Rassemblements, pétitions, casserolades, débats, spectacles, pique-niques, fêtes de la Sécurité sociale, distributions de cartons rouges au gouvernement, aux directeurs des ARS, mais aussi de cartons verts aux organisations locales porteuses de projets et de réalisations sont quelques-unes des actions les plus fréquemment réalisées.

LES SUITES DU TOUR

Une véritable dynamique s'est créée grâce à ce Tour qui se poursuit de manière plus informelle et s'étend de nouvelles villes. Dénoncer le passage en force du gouvernement via le 49.3 pour imposer le budget de la Sécurité sociale, exiger un budget à la hauteur de l'objectif du remboursement à



Agir pour le droit d'être soigné dans de bonnes conditions

100 % Sécu des soins prescrits, agir localement pour le droit d'être soigné dans de bonnes conditions, défendre et développer les emplois des personnels de santé sont les principaux mots d'ordre pour ces actions.

Les organisations signataires ont envoyé leurs vœux et ceux du Tour de France pour la santé à la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et à la ministre déléguée à la santé : « Nos vœux pour cette année nouvelle sont que vous puissiez envisager la mise en œuvre d'une autre politique de santé publique pour répondre à l'ensemble des besoins de la population. Il y a urgence ! ».

N'hésitez pas à les rejoindre, à impulser des mobilisations au niveau local avec la FSU. Au-delà de la convivialité, des rencontres que ces actions génèrent, il s'agit aussi et surtout d'affirmer haut et fort que « le patient n'est pas une marchandise, l'hôpital n'est pas une entreprise ».

Gérard Blancheteau

CE QUE LA PSC FAIT AUX RETRAITÉ·ES

Un rupture avec la solidarité intergénérationnelle

Il était une fois la Sécurité sociale qui avait inventé un beau principe : les moins exposés au risque maladie du fait de leur âge consentaient par solidarité à financer avec leurs cotisations l'exposition au risque des plus âgés : « Contribuer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

Puis des gouvernements ont progressivement répondu aux appétits des marchés attirés par les profits potentiels d'un secteur en pleine expansion. Ainsi, la part de la Sécu dans la couverture du risque santé a été réduite, et transférée au marché des complémentaires, au point qu'aujourd'hui, 96 % de la population cotise à une complémentaire santé devenue indispensable pour accéder aux soins.

Les lois du marché ont profondément impacté la nature des « complémentaires ». La part des assureurs privés a progressé et le nombre de mutuelles a été divisé par 6 depuis 2000. La plupart de celles qui restent se sont converties à la religion du marché, concurrence et rentabilité.

Une récente note de *Que Choisir* (23 janvier 2024) dresse un tableau accablant des complémentaires santé. Les cotisations vont augmenter en moyenne de 10 % en 2024, et jusqu'à 20 à 30 % pour les retraités du fait de la tarification à l'âge pour la plupart d'entre elles. Celles et ceux qui « coûtent plus cher » doivent payer plus ! Rappelons les « frais de gestion scandaleusement élevés » (20 % des cotisations collectées contre 4 % pour la Sécurité sociale) : des politiques guidées par le profit préjudiciables aux adhérents...

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la Protection sociale complémentaire dans la Fonction publique (au 1^{er} juillet 2025 dans notre ministère) in-

tervient en s'inscrivant dans la continuité de la politique d'affaiblissement de la Sécurité sociale et de renforcement du pouvoir d'action des complémentaires sur leur marché.

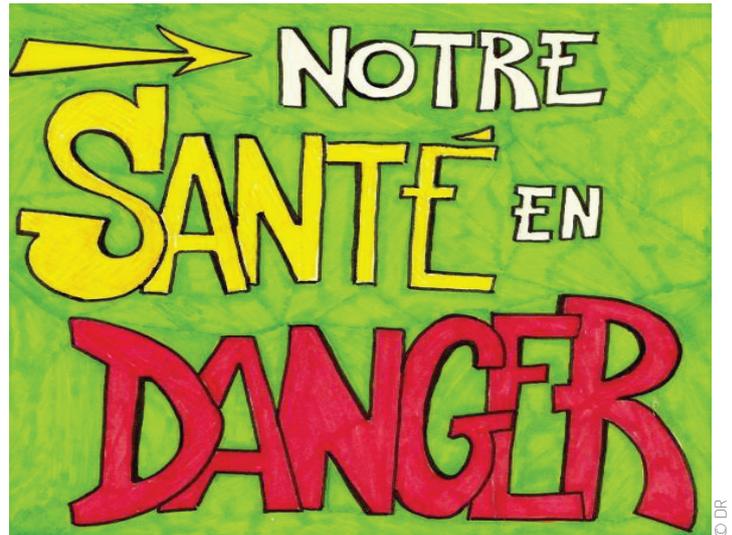
Le sort des retraité-es dans l'accord sur la PSC, pour les ministères de l'Éducation, du Supérieur, de Jeunesse et Sports, est révélateur.

Les actives et actifs bénéficieront d'une prise en charge à 50 % par l'employeur de la cotisation au contrat collectif obligatoire. Le montant de la cotisation de celles et ceux qui choisiront de rester dans ce contrat lors de leur départ en retraite va doubler et augmentera progressivement au bout de cinq ans jusqu'à un plafond de 175 % de la cotisation d'équilibre comme pour les fonctionnaires déjà en retraite qui décideront d'y adhérer.

Les retraité-es pourront faire le choix d'un contrat individuel et, en fonction de l'opérateur choisi par l'employeur, maintenir leur situation actuelle, mais le coût de ces contrats déjà onéreux augmentera nécessairement puisque les moins exposé-es au risque maladie seront dans le contrat collectif obligatoire.

En violation du principe de base de la Sécurité sociale auquel la PSC tourne le dos, les personnes retraité-es, souvent plus fragiles, vont payer encore plus cher leur protection. ❖

Daniel Rallet



Les cotisations vont augmenter jusqu'à 30 % pour les retraité-es avec la tarification à l'âge.

LES MUTUELLES ET LA MGEN

À la conquête de marchés par des stratégies d'alliance

La concurrence s'annonce féroce entre mutuelles et sociétés d'assurance sur le marché des contrats obligatoires dans le cadre de la Protection sociale complémentaire - Fonction publique.

Les mutuelles santé ne cessent de perdre du terrain face aux sociétés d'assurance. La part du marché des complémentaires santé est ainsi passée de 59 % il y a vingt ans à 47 % en 2021.

Pour affronter la concurrence, réduire leurs frais de gestion et répondre aux nouvelles exigences réglementaires de solvabilité, les mutuelles santé se sont engagées dans une course à la taille. Ce mouvement de concentration s'est amplifié et a donné naissance à des géants tel que le groupe Vv (Harmonie Mutuelle, la MGEN, la MNT, Smacl Assurances et MMG).

La MGEN veut « conquérir » d'autres ministères et se développer dans la Fonction publique hospitalière



LA MGEN BASCULE VERS LES CONTRATS COLLECTIFS

La MGEN est forte historiquement de ses contrats individuels et volontaires. Mais elle veut percer, dans le cadre de la PSC Fonction publique, sur le marché des contrats collectifs où se joue l'avenir des complémentaires santé. Elle s'y est préparée en transformant en profondeur son modèle opératoire (organisation, système d'information, immobilier, réseau, etc.) et économique. Ce, pour avoir la capacité de répondre à des appels d'offres et pas seulement dans l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et Jeunesse et sports. Elle veut « conquérir » d'autres ministères et se développer dans la Fonction publique hospitalière : elle a signé une alliance avec la Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH qui couvre déjà 25 % des agent-es) et Groupama. L'idée étant « d'être plus légitime » et de ne pas « y aller seul et contre tous » (Matthias Savignac, président de la MGEN).

AVEC QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ASSURÉ-ES ?

Où sont les valeurs mutualistes quand sont mises en avant la rentabilité, la conquête de marchés, l'optimisation des coûts pour être concurrentiel en lieu et place de la solidarité, de la proximité, de la démocratie ? Quelles différences y a-t-il entre mutuelles et assurances privées ?

Les retraité-es, s'ils choisissaient massivement le contrat obligatoire, seraient-ils les bienvenu-es (au cas où la MGEN remporte le marché) ? En effet les retraité-es coûtent cher en santé mais leur santé leur coûte déjà de plus en plus cher. Les complémentaires santé annoncent une hausse de 10 % en moyenne des contrats en 2024 et jusqu'à 20 % pour les retraité-es. Insupportable ! ❖

Marie-Laurence Moros

Les dérives de la MGEN

- Suppression de 20 % des emplois par des départs « volontaires ».
- Départs de 70 détaché-es de l'Éducation nationale sur 350.
- Place aux technocrates, managers et commerciaux pour placer contrats, options et garanties complémentaires...

SANTÉ SOCIÉTÉ

LA QUESTION DE L'AUTONOMIE TOUJOURS IGNORÉE

Des rapports mais toujours pas de loi « Grand âge » !

Si tout le monde s'accorde sur l'importance du dossier, si les rapports et promesses se sont succédé, une loi ambitieuse n'a toujours pas vu le jour.

En 2023, les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 18 millions. La majorité d'entre elles vieillissent dans de bonnes conditions d'autonomie. 8 % des plus de 60 ans sont « dépendant-es » et l'âge moyen de la perte d'autonomie est de 83 ans. On compte 1,2 million de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), dont 60 % à domicile et 40 % en établissements. 4,3 millions de personnes aident régulièrement leurs aîné-es. Parmi elles, 62 % sont des femmes.

DES CHIFFRES ET DES CONSTATS

La France vieillit. En 2040, 14,6 % des personnes auront plus de 75 ans. Mais l'espérance de vie en bonne santé stagne. Et Dominique Libault, dans son rapport de 2019, déclare que nul ne peut se sentir immunisé, que « la perte d'autonomie est incontestablement un risque social » et constate que la France est en retard en termes d'investissement public pour reconstruire une politique indispensable de prise en charge de la perte d'autonomie (1,7 part du PIB en 2016 contre 3,7 au Danemark).

Depuis 2017, le taux d'encadrement en EHPAD stagne à 62 équivalents temps pleins pour 100 résident-es (il est de plus de 140 en Allemagne). Et nombre d'associations d'aide à domicile ont mis la clé sous la porte.

Le reste à charge (RAC) en EHPAD est de 2 000 euros environ : six résident-es sur dix ont un RAC supérieur à leurs ressources. Le financement est assuré par l'épargne, le patrimoine éventuel et/ou par la famille.

DES RAPPORTS MAIS PAS DE LOI

Depuis la loi d'adaptation de la société au vieillissement (2016), loi qui n'a pu être achevée faute de financement, les rapports censés préparer une loi de programmation se sont multipliés. Parmi eux, celui de Dominique Libault qui, à travers 175 propositions, considère la perte d'autonomie comme un risque social devant être financé par la solidarité nationale. Les autres rapports alignent les propositions sans les chiffrer : rapport El Komry sur l'attractivité des métiers, Broussy sur « le pont entre les générations », Dufeu-Schubert sur « la transition démographique », etc.

Le taux d'encadrement en EHPAD stagne à 62 équivalents temps pleins (plus de 140 en Allemagne)...



Seul un service public national de l'autonomie peut répondre aux attentes des personnels et personnes concernées.

En ce moment se discute la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir », avec trois finalités : prévention et lutte contre l'isolement social ; bienveillance et « des conditions d'habitat et accessibles grâce à des professionnels accompagnés et soutenus dans leurs pratiques ».

DES RÉPONSES INSUFFISANTES

Le 17 janvier 2024, les sénateurs de la commission des affaires sociales ont déclaré : « La proposition de loi n'entraînera pas de bouleversement des politiques de soutien à l'autonomie ». Mais ils ont retenu l'imposition faite aux EHPAD à but lucratif de réserver une partie de leurs bénéfices pour améliorer les conditions de vie des résident-es. Sont retenues, entre autres : la création d'une carte professionnelle des intervenant-es à domicile ; l'expérimentation d'un nouveau mode de financement des professionnels ; la création d'un guichet unique d'information à travers le Service public départemental d'autonomie, expérimenté dans 18 départements. Bref, un texte loin de répondre aux enjeux. L'article 2 annonce une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge avant le 31 décembre 2024. Mais Madame Vautrin précise, le 21 janvier 2024, que « tout ne passe pas par la loi » et qu'elle allait « donner le maximum de réponses concrètes par la voie réglementaire ». Et revient en force le projet d'une assurance dépendance obligatoire !

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) travaille depuis des années sur ce dossier, notamment sur l'évaluation des besoins au domicile et en EHPAD, sur l'attractivité des métiers... Il propose comme mesure d'étape un taux d'encadrement en EHPAD de 80/100 et amorce, par ailleurs, une discussion autour de la cinquième branche (cf. L'US #841 du 20 janvier 2024). Mais le gouvernement tiendra-t-il compte de ces travaux ?

On en est bien loin de répondre aux besoins. Seul un service public national de l'autonomie peut répondre aux attentes des personnels et personnes concernées et garantir le libre choix des intéressé-es. ❖

Marylène Cahouet

LES RETRAITÉ·ES, TOUJOURS PRÉSENT·ES

G9 : un plan d'action ambitieux !

Niveau de vie, protection sociale et santé, services publics sont des préoccupations majeures dans le pays. Le 19 janvier, le Groupe des 9 s'est inscrit dans ces attentes pour adopter un certain nombre de décisions.

Avec 5,3 % d'augmentation des retraites de base en janvier 2024, nous obtenons enfin, grâce à nos mobilisations, le respect de la loi. Mais le compte n'y est pas. Le pouvoir d'achat des retraité·es ne cesse de se dégrader, alors que le Président, en 2017, avait promis de le maintenir. Entre janvier 2017 et août 2023, l'indice des prix a augmenté de 17,5 %, mais le montant des pensions n'a progressé que de 7,9 % (6,2 % pour les pensions de 2 000 euros et plus). Les prix de l'alimentaire (30 % en 2 ans !), de l'énergie (10 % au 1^{er} février 2024), du logement explosent et les complémentaires santé poursuivent leur flambée : *Que choisir ?* recense des hausses de 25 % et même 30 %, pour les retraité·es ! Situation que l'application de la PSC dégradera encore.

LES REVENDICATIONS

L'exigence des 9 organisations de retraité·es d'une augmentation immédiate de 10 % des pensions est parfaitement légitime. La dévalorisation des pensions est l'objectif poursuivi par le gouvernement. Les retraité·es vont donc poursuivre leur campagne d'interpellation des parlementaires. L'accès à la santé pour toutes et tous est de plus en plus difficile. La dégradation des services publics de proximité accroît les problèmes. La loi de financement de la Sécurité sociale, soumise à la réduction des budgets sociaux, ne répondra pas aux besoins de la population. Et Macron annonce l'adoption du doublement de la franchise des consultations et médicaments par voie réglementaire. La loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge, prévue avant le 31 décembre 2024, est bien compromise par les déclarations de Madame Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, qui annonce que « *tout ne passe pas par la loi* » et qui s'engage à « *donner le maximum de réponses concrètes par la voie réglementaire* » (donc sans débat au Parlement).

LES INITIATIVES DU PRINTEMPS

La conférence de presse du 5 février a développé ces aspects et annoncé la mobilisation décentralisée du 26 mars avec une initiative devant Bercy pour

Paris. En 2024, le G9 fêtera dix ans d'action unitaire lors d'un colloque à Paris, le 23 mai avec le politologue Jean-Marie Pernot. Les retraité·es, comme tous les ans, participeront aux mobilisations du 8 mars, journée pour l'égalité des femmes et des hommes, et le G9 organisera le 4 mars au CESE un colloque sur la question de la réversion.

Les retraité·es ont bien sûr participé aux actions intergénérationnelles pour un système éducatif laïc et de qualité, contre la loi immigration, et poursuivront leur mobilisation pour la paix. Le 19 mars, fonctionnaires en activité et retraité·es seront ensemble pour défendre le service public. Les attaques sont rudes, les défis seront relevés ! ❖

Marylène Cahouet

Le 19 mars, fonctionnaires en activité et retraité·es seront ensemble pour défendre le service public.



© PiotrPhotography/AdobeStock.com

LES PLP EN COLÈRE ET MOBILISÉS

Dans l'action pour une autre réforme des lycées pros

Les personnels des lycées professionnels (PLP) étaient fortement présents dans les mobilisations du 1er février avec des grévistes encore plus nombreuses et nombreux que le 12 décembre dernier.

Les PLP ont ainsi exprimé leurs exigences d'une augmentation conséquente et sans contrepartie de leur salaire, d'une amélioration de leurs conditions de travail, notamment par la baisse des effectifs en classe, et leur opposition au projet gouvernemental de sabotage des lycées pros.

Avec cette nouvelle mobilisation, les PLP ont rappelé à la ministre de l'Éducation nationale et au gouvernement leur refus d'une réforme qui n'est pas guidée par l'intérêt des élèves mais par celui des entreprises. Les PLP demandent plus de temps en cours avec leurs élèves et dénoncent la diminution des heures consacrées à l'école dans le seul but de les envoyer en entreprise pour travailler et non se former. Les PLP ne sont pas dupes, la

transformation de l'année de Terminale bac pro génèrera des inégalités entre élèves face aux examens et dégradera encore leurs conditions d'apprentissage, comme les conditions de travail des enseignant·es.

Le SNUEP-FSU continue de combattre pied à pied la réforme en cours avec les personnels. Il invite à signer massivement la pétition intersyndicale qui demande à la ministre de renoncer. Celle-ci doit entamer un véritable dialogue social afin d'engager les modifications permettant d'améliorer réellement les conditions de travail des PLP et de proposer un enseignement vraiment ambitieux aux élèves de lycée pro. Dans ce combat, les retraité·es sont très impliqués. ❖

Axel Benoist, Cosécrétaire général du SNUEP-FSU

VIE SYNDICALE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉ·ES

Riche d'idées et d'engagements

Précédant les congrès SNES-FSU, la rencontre en AG des militant·es retraité·es départementaux et académiques s'est déroulée sous de bons auspices. Elle a associé travail et convivialité, permis de (re)découvrir la ville : bravo à l'équipe d'accueil !

Cette A.G. de Tours, les 10 et 11 janvier 2024, a été très intéressante et stimulante. Elle nous a rappelé à quel point le syndicalisme et la réunion des convergences syndicales ont du poids dans la lutte pour nos convictions. Même si la bataille des retraites semble perdue, elle n'est pas terminée, et elle a permis de révéler la force de l'union. Les différentes interventions sur l'inflation, la santé, la syndicalisation, la distribution des déchets en Dordogne, les Studios de Tours, pour ne citer que quelques exemples, montrent la variété des sujets abordés dans cette A.G. et leur intérêt au plus proche de nous. Je retiendrai en particulier l'intervention de Christophe Prudhomme, de la C.G.T., qui ne s'est pas contenté de dresser un portrait critique de l'évolution de la protection sociale dans notre pays, mais a également proposé quelques pistes pour améliorer la prise en charge des patients. Ainsi il a préconisé une évolution de la formation des praticiens moins techniciste et plus humaniste, ou la création de centres de santé, adossés à un hôpital public, avec des équipes en collaboration étroite de médecins et infirmiers par exemple.

Ces suggestions ont abouti à une idée fondamentale, que le syndicat ne doit pas se « contenter » de revendiquer le maintien des droits acquis, même si cette action est indispensable, mais toujours se situer dans la lutte pour de nouveaux droits. On pense notamment aux femmes pour l'égalité des salaires et des droits de manière plus générale. Ces revendications offensives empêcheraient toute tentative pour taxer la lutte syndicale de conservatrice et même de réactionnaire comme nous avons pu l'entendre dans une rhétorique récente. Elles auraient aussi certainement le mérite de rallier à nos luttes de nouveaux collègues. En tout cas, l'A.G. de Tours – merci à tous les camarades qui l'ont organisée – a eu le grand mérite de nous apporter des informations, de susciter la réflexion, et de faire souffler

un très stimulant vent d'espoir et de détermination.

Avant d'être des retraité·es, nous sommes des citoyennes, des citoyens, et à ce titre, nous devons faire valoir nos idées et notre volonté d'améliorer sans cesse les conditions d'une bonne vie dans notre pays et dans le monde. ❖
Elisabeth Moëner (Bretagne – S1 Finistère)

ENSEMBLE !

L'AG des retraité·es du SNES qui s'est tenue à Tours a été la première à laquelle j'ai assisté. Un mot me paraît résumer ces deux journées : ensemble. C'est ce qui est ressorti des interventions qui nous ont été proposées. ENSEMBLE, on est plus forts : dans les établissements ; dans notre syndicat ; dans les intersyndicales, quand elles sont possibles ; avec les autres professions qui partagent nos préoccupations. Et c'est ce que j'ai ressenti pendant cette assemblée. ENSEMBLE, on est plus fort, par ce que les autres nous apportent et par la confiance que leur présence à nos côtés nous donne ou nous redonne.

Michel Cochet (Créteil – S1 Seine et Marne)

CONGRÈS SNUEP-FSU 2024

Défendre la voie professionnelle et ses personnels

Le SNUEP-FSU prépare son 8^e congrès national qui aura lieu à Limoges du 25 au 29 mars 2024.

Tous les trois ans, près de 140 délégué·es nationaux mandaté·es, actives et actifs et retraité·es travaillent à l'écriture des mandats. Elles et ils réfléchissent aux évolutions de l'outil syndical spécifique à la voie professionnelle de la FSU, pour le rendre encore plus efficace et répondre aux enjeux actuels.

Depuis 2017, la voie professionnelle a subi des attaques entraînant des conséquences importantes sur ses métiers, ses conditions de travail et la formation des élèves.

Ces réformes libérales ont toutes été dans le même sens : économies budgétaires sur le dos des services publics et dégagement de nouveaux marchés pour le secteur privé. La réforme Macron va encore plus loin, en considérant que seules les entreprises sont aptes à former. Cette dernière réforme remet en cause l'égalité des chances pour les élèves de la filière professionnelle et restreint leur formation en tant que citoyen·ne.

Après les nombreuses actions menées contre la réforme des retraites où actives et actifs et retraité·es se sont mobilisé·es dans la rue pour dénoncer cette réforme inique, la réforme Macron de l'enseignement professionnel est une menace sur les statuts et une dégradation des conditions de travail. La casse de l'enseignement professionnel public est en marche au profit des entreprises. Dans le contexte inflationniste que nous connaissons une reconnaissance des

enseignant·es passe par une revalorisation des rémunérations et une augmentation des pensions pour les retraité·es.

Pour les enseignant·es de la voie professionnelle, l'éducation et la formation sont des leviers essentiels pour construire une société plus juste en formant les citoyen·nes de demain. ❖
Ghislain Gilot



CONGRÈS SNES-FSU 2024

Les enjeux d'un syndicalisme de transformation sociale

Repréciser les principes de notre syndicat face aux attaques et aux régressions imposées, leur donner force, proposer des alternatives, la tâche de toutes et tous les adhérent-es est essentielle.



Le congrès national du SNES-FSU se déroulera à La Rochelle du 18 au 22 mars 2024. Il sera précédé par les congrès académiques dans lesquels, nous, retraité-es, serons amené-es à apporter nos contributions.

Dans cette édition, une nouveauté, le nombre de thèmes a été ramené de quatre à trois :

- Thème A : *Pour un second degré démocratisant et émancipateur ;*
- Thème B : *Défendre le statut, c'est défendre les personnels et le service public ;*
- Thème C : *Notre syndicalisme de luttés et de transformation sociale.*

C'est particulièrement sur les questions de retraite, de santé, de protection sociale, avec l'application de la réforme de la Protection sociale complémentaire, de la place des retraité-es dans la société et le syndicat que nous pourrions intervenir et proposer nos amendements... mais pas que ! L'état social, les droits et garanties de chacun-e sont en butte à de nombreuses attaques. Sont mis en cause : la Fonction publique et le statut des fonctionnaires, les services publics insuffisamment dotés et soutenus, l'école démocratique avec le « Choc des savoirs », la Sécurité sociale et le 100 % Sécu, le niveau de vie de chacun-e sans revalorisation des salaires et des pensions... Le congrès doit défendre et proposer un autre avenir!

Il faut qu'au moins un-e retraité-e par académie participe au congrès national.

Vous serez très bien accueilli-es dans la magnifique ville de La Rochelle, à l'espace Encan, ancienne criée du marché à poissons, situé sur les quais du port du Gabut, entre l'aquarium et le musée maritime. La Rochelle est une ville où il fait très bon vivre. Son passé est riche et elle est très animée tout au long de l'année avec de nombreux festivals et manifestations : *Francofolies*, festival du cinéma, festival de la fiction TV, escales documentaires, festival du film d'aventures, *Grand Pavois*... sans parler de ses nombreux musées. Alors, bienvenue à toutes et à tous à La Rochelle « Belle et Rebelle » ! ❖

Pierre Cuq

PRÉPARER SA RETRAITE

Des stages très attendus par les collègues

Succès de ces stages animés par des responsables en activité et en retraite. La dernière réforme, les conséquences des précédentes créent pour toutes et tous beaucoup d'incertitudes et des constats de régression, d'où l'intérêt d'apporter les aides et analyses du syndicat. Et de rester syndiqué-e ! Quelques exemples.

À LYON

Les retraité-es contribuent activement au stage « préparer sa retraite », décliné en 3 sessions : Bourg, St Étienne et Lyon avec 120 participants. Fins de carrière, syndicalisme retraité et aspects « techniques » y sont abordés. Les échos recueillis sont très positifs. Les retraité-es assurent aussi le suivi des dossiers retraite (plus de 60 en 2023). Des équipes de permanenciers (en activité et en retraite) sont en cours de constitution. ❖ **Mario Perez**

À GRENOBLE

Le stage académique « Préparer sa retraite » a réuni 63 personnes. Dès l'accueil, nous avons senti une urgence à avoir des réponses et entendu de la colère et du dépit liés à la nouvelle réforme des retraites. Les questions ont fusé, posées dans le tempo ou pas du diaporama projeté (complet mais chronophage) avec souvent en première réponse « *Patience, j'y viens* ». Bilan très satisfaisant d'une journée qui a répondu aux besoins collectifs et individuels. ❖ **Chantal Blanc-Tailleur**

À TOULOUSE

Le stage de Toulouse a fait le plein. Records battus : la présence d'environ 170 stagiaires a confirmé l'importance du sujet et la grande préoccupation des collègues face aux nouvelles dégradations engendrées par la dernière réforme des retraites.

La possibilité d'une retraite progressive suscite beaucoup d'intérêt. Le sujet a fait l'objet d'un échange qui a permis d'en montrer les limites en comparaison

de l'ancienne Cessation progressive d'activité (CPA). La nécessité et l'importance de se syndiquer aussi à la retraite ont été mises en évidence. ❖

Hélène Tressens, active, Jean-Louis Viguié, retraité

À CRÉTEIL

Le stage académique annuel, à destination des collègues proches de la retraite, en a réuni plus de 50 inquiets des nouveautés induites par la réforme Borne/Dussopt. Plutôt séduit-es par la retraite progressive, les stagiaires ont pour beaucoup signifié leur colère de devoir travailler plus longtemps et leur lassitude d'une fin de carrière difficile du fait des multiples réformes qui se succèdent, en opposition avec la nécessité de prolonger leur activité pour éviter une décote importante. Le dossier remis leur permet de se retrouver dans la jungle des sigles et des démarches à effectuer, et ainsi plus à même de décider de la date de leur départ dans les meilleures conditions possibles. ❖

Martine Stemper

À ORLÉANS-TOURS

Le stage « préparer sa retraite », animé par les militant-es du groupe SNES actives, actifs et retraité-es, a dépassé nos prévisions. Outre les questions concernant le contenu de la réforme, les 50 stagiaires (SNES, SNUEP et non syndiqué-es) ont découvert ce qui se passait pour la protection sociale complémentaire et, en particulier, celle des retraité-es. Elles et ils ont mesuré la nécessité d'être syndiqué-e pour se faire entendre. ❖

Christiane Le Pennec



© Netini/AdobeStock.com

LES FEMMES À LA RETRAITE

Des droits sociaux à défendre,
à reconquérir et à gagner

Dossier réalisé par : Dominique Balducci, Marylène Cahouet, Monique Daune, Monique Degos-Carrère, Christiane Le Penneç, Marie-Laurence Moros, Daniel Rallet, Martine Stemper, Jean-Louis Viguièr.

POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Un syndicalisme à l'offensive

Améliorer la vie des femmes à la retraite répond à nos exigences de justice. Cet objectif impose de populariser nos revendications, d'exiger des avancées pour contrer des choix régressifs, gagner des droits personnels pour une vraie égalité et une juste reconnaissance sociale des retraitées.

L'état des lieux actuel mène à des constats négatifs sur la vie des femmes à la retraite dans le prolongement de leur situation dans la société. Mais ils méritent d'être nuancés car les retraité-es portent par leur investissement, à l'image de la lutte des femmes, des avancées et des motifs d'espoir.

DES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES QUI SE PERPÉTUEMENT

S'interroger sur les femmes à la retraite ne se résume pas aux inégalités à la retraite entre les femmes et les hommes et aux seuls écarts de pension de droit direct qui perdurent (40 % en 2022). On touche à la question de l'égalité professionnelle, aux différences de carrières et de rémunérations dans le secteur privé et public. On interpelle les rôles sociaux entre femmes et hommes dès qu'on évoque les métiers dits féminins, souvent peu reconnus et mal payés, ou la répartition des tâches au sein de la famille quand une femme sur deux réduit ou arrête son activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant. La retraite ne fait qu'amplifier les inégalités de la vie active. L'allongement de la durée de cotisation va pénaliser davantage les femmes dont 19 % travaillent déjà jusqu'à 67 ans pour éviter la décote.

DES DROITS PERSONNELS OBTENUS TARDIVEMENT À GARANTIR ET AMÉLIORER

Dans les années 1970, des dispositifs de solidarités en matière de retraite sont mis en place pour « corriger » les inégalités de pensions féminines et masculines. Ce sont les bonifications pour enfants et la réversion. Pour les libéraux, ces dispositifs coûtent cher et doivent évoluer. La Cour de

Les retraitées jouent un rôle important dans la famille, ainsi que dans la vie associative, culturelle, syndicale.



Mener la bataille pour les droits sociaux des retraité-es.

comptes, le Conseil d'orientation des retraites (COR), Bercy s'y attaquent au regard des évolutions sociétales : participation accrue des femmes au marché du travail, réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes... La réforme de 2023 n'est pas close. La bataille devra être menée non seulement pour défendre les droits sociaux des femmes à la retraite mais en reconquérir et en gagner de nouveaux qui doivent s'inscrire, en amont, dans une politique visant l'égalité.

UNE SITUATION CONTRASTÉE

Les femmes retraitées sont plus souvent dans des situations de pauvreté et d'isolement liées à de petites pensions. Et la période d'inflation a aggravé leurs difficultés. L'amélioration de leur quotidien pour vivre décemment est une urgence. Mais des éléments positifs existent, fort heureusement, et doivent être soulignés. Les femmes bénéficient d'une espérance de vie plus longue à la retraite et en bonne santé jusqu'à un âge avancé où les difficultés lourdes de perte d'autonomie s'installent. Le temps de vie de femmes en forme à la retraite, riche d'activités physiques, est une réalité.

Le bien vieillir est aussi porté par un souci de prévention de leur propre santé et de celle des membres de leur famille. Les femmes « se bougent » et s'investissent dans la société. Elles jouent un rôle important dans la sphère familiale, comme le leur assigne leur rôle social, mais aussi dans la vie associative, culturelle, syndicale et plus rarement politique. La question de la reconnaissance sociale de cet investissement reste entière, comme pour l'ensemble des retraité-es. À nous d'y apporter des réponses. ❖

Orienter vers leur élargissement

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a reçu commande d'une étude sur « l'adaptation des droits familiaux », ce qui suscite beaucoup d'inquiétudes. Va-t-on corriger les inégalités et insuffisances de prise en compte actuelles ou réduire encore les droits des femmes ?



© DR

Érick Staëlen est le représentant de la FSU au COR. Secrétaire national du SNES-FSU, il est responsable du secteur Rémunérations, carrières et retraites. Professeur agrégé de physique-chimie, il enseigne au lycée Corneille à Rouen.

Le Journal des Retraité·es : Des nouveautés au Conseil d'orientation des retraites ?

Érick Staëlen : Oui, son président Pierre Louis Bras a été remercié en Conseil des ministres le 31 octobre 2023 et remplacé par Gilbert Cette, économiste de 67 ans, très favorable au recul de l'âge de départ et considérant dans une tribune de janvier 2023 que la dernière réforme des retraites est modeste car très sociale !

Ce limogeage n'est certes pas anodin puisque l'ancien président revendiquait à juste titre « ne pas être là pour aider le gouvernement [...] mais pour restituer le fruit d'une réflexion collective à partir de données ». Les membres du COR, en particulier les organisations syndicales dont la FSU, vont continuer d'être attentifs à la place accordée à la dimension sociale de l'évolution des cycles de vie.

En effet, la question des retraites continue d'opposer deux points de vue : celui de pouvoir vivre dignement et paisiblement de sa retraite et celui de la pérennité financière dans une optique de réduction de la dette publique. Dans ce premier cadre, la FSU a toujours explicitement pointé la question de la logique du système de retraite et toujours défendu la perspective d'un système « à prestations définies », qui doit partir de la garantie des droits des retraité·es (« le taux de remplacement »), pour fixer le niveau de prélèvement, sans viser comme les réformes précédentes un niveau maximal de prélèvement sur les revenus des actives et des actifs.

Les débats au sein du COR restent soumis à une règle de confidentialité : il n'y a pas de procès-verbal, et les comptes-rendus sont anonymisés. En revanche, le fait que l'intégralité des dossiers qui ont servi de base aux réunions soient mis en ligne sur le site du COR l'après-midi de la plénière est incontestablement un facteur de transparence.

Le Journal des Retraité·es : Les femmes encore sur la sellette ?

Érick Staëlen : L'ex-première ministre voulait faire étudier « la nécessité d'une adaptation des droits familiaux » au regard des évolutions en termes d'emploi des femmes. Les réunions auront lieu dans le courant du premier semestre. Sa commande s'articule autour de :

- la nécessité d'une adaptation des droits familiaux au regard des évolutions constatées en termes d'emploi des femmes et des écarts de rémunération entre hommes et femmes ;
- la nature des pistes envisageables concernant les droits conjugaux compte tenu des évolutions sociétales ;
- la possibilité d'une convergence des droits familiaux et conjugaux entre régimes.

L'attaque faite en 2003 aux femmes fonctionnaires avec la suppression de la bonification pour enfants va fortement diminuer la pension des femmes les prochaines années. Si cette décision inique ne se traduit pas encore actuellement pour des femmes ayant accouché avant 2004, le gouvernement a pointé aussi les femmes du régime général, en mettant en avant leurs 8 trimestres de majoration de durée d'assurance trop important à leurs yeux. Pourtant ces majorations ne permettent pas de compenser les inégalités de fait subies par les mères tout au long de leur vie professionnelle.

On sait bien que les inégalités et discriminations entre femmes et hommes résultent en grande partie de l'instrumentalisation de certaines dispositions de la politique familiale par la politique de l'emploi. Les politiques publiques et celles des entreprises ont pesé sur le développement d'emplois « féminins » peu qualifiés, sous-payés et à temps partiel avec, comme seule perspective pour ces femmes, un travail d'appoint avec salaire d'appoint. On peut craindre que la question de l'enveloppe dédiée à ces droits familiaux et conjugaux renvoie au débat sur les priorités de la dépense publique et de la part du PIB à consacrer aux pensions ou à la famille. En matière de retraite, les choix sont toujours politiques.

La FSU récusera toute mesure qui viserait à réduire les dispositifs de solidarité et revendique le rétablissement dans la Fonction publique de la bonification pour enfants. Cette revendication va de pair avec celle de la suppression des différences de carrière et de rémunération entre femmes et hommes. Elle nécessite aussi une réflexion sur le modèle d'égalité femmes-hommes et sur la lutte contre les stéréotypes sociaux. La FSU prendra toute sa place pour défendre notre modèle social. ❖

Pour plus d'information



**CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES**

- Rapport annuel du COR :
<https://www.cor-retraites.fr/rapports-du-cor/rapport-annuel-cor-juin-2023-evolutions-perspectives-retraites-france>
- Réunion du Conseil du 19 octobre 2023
<https://www.cor-retraites.fr/reunions-du-cor/droits-familiaux-conjugaux-etat-lieux>
- Réunion du Conseil du 1^{er} février 2024
<https://www.cor-retraites.fr/reunions-du-cor/droits-familiaux-conjugaux-objets-leviers-envisageables-0>

CONSTATS D'INÉGALITÉS

La pension des femmes

Les projets du gouvernement, sous prétexte d'adaptation à la réalité, attaquent le droit des femmes, déjà fortement minoré comme le montre l'état des lieux actuel.

Fin 2021, la France comptait 4,4 millions de personnes bénéficiant d'une pension de réversion dont 2,8 millions au titre du régime général. Pour presque un quart des bénéficiaires, cette pension de réversion constituait leur unique pension de retraite, parce qu'elles n'avaient pas encore liquidé leurs droits propres ou pas travaillé (ou pas assez longtemps) pour recevoir une pension de droit direct.

Les femmes représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de réversion (rapport DREES juin 2023) : elles vivent en effet plus longtemps que les hommes et leurs droits à pensions sont plus faibles (la pension de réversion de base du régime général étant soumise à des conditions de ressources).

LES CONSÉQUENCES DES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Or, sous prétexte que la place des femmes dans le monde du travail a évolué, le gouvernement cherche à faire des économies sur leur dos en remettant en cause les droits familiaux et les droits à une pension de réversion. Dans la lettre de mission adressée au Conseil d'orientation des retraites, l'ex-Première ministre Elisabeth Borne l'incitait à travailler sur une unification des différents systèmes. Nul ne sait aujourd'hui ce que le gouvernement décidera au final, mais seul un alignement sur le moins disant permettrait de réaliser les économies attendues (voir en page 18 le détail de l'existant en matière de droits à une pension de réversion).

Cela aurait des conséquences dramatiques pour les femmes, déjà fortement pénalisées aujourd'hui. Leurs pensions de droit direct (sans la réversion) sont en effet inférieures en moyenne de 40 % à celles des hommes. Si les réformes qui se sont succédé ont visé à organiser, pour les hommes comme pour les femmes, une baisse significative du niveau de leurs pensions, toutes les mesures (allongement de la durée de cotisation requise, recul de

l'âge légal de départ, calcul sur les 25 meilleures années dans le privé, instauration de la décote...) pénalisent davantage les femmes. En effet, elles ont en moyenne des carrières plus courtes que les hommes avec des salaires inférieurs et de moindres promotions, car elles se retirent souvent de l'emploi à la naissance de leurs enfants ou pour s'occuper d'un parent âgé pour pallier le manque de services adéquats. Et elles prennent plus souvent que les hommes des temps partiels pour concilier vie privée et vie professionnelle. Du coup, elles liquident plus tardivement leurs droits à la retraite pour compenser en partie ces inégalités.

DROITS FAMILIAUX AMPUTÉS

Quant aux droits familiaux accordés aujourd'hui au titre de la prise en charge des enfants – essentiellement assumée par les femmes –, ils restent indispensables pour compenser *a posteriori* mais partiellement les inégalités de pension entre les femmes et les hommes. Or, les droits liés aux enfants ont été fortement amputés dans la Fonction publique : majoration de la durée d'assurance réduite de 4 à 2 trimestres pour les enfants nés après 2004, disparition des trimestres pour la durée de liquidation. Les dispositifs (temps partiel, congé parental, disponibilité pour élever son ou ses enfants) impliquant tous une réduction ou une absence de revenu et pour le temps partiel un calcul de pension plus défavorable au moment de la liquidation, aggravent encore la situation pour la plupart.

Rendre la retraite plus juste pour toutes et tous suppose de revenir sur les régressions imposées par les différentes « réformes » mais aussi d'agir en amont pour éradiquer les inégalités en matière de salaires, de carrières et d'accès des femmes à l'emploi, et pour revaloriser les métiers à dominante féminine, aujourd'hui sous-rémunérés, ce qui permettrait en outre d'améliorer très sensiblement les ressources des caisses de retraite. ❖

Faire des économies sur le dos des retraité·es en remettant en cause les droits familiaux et conjugaux.



PROGRÈS MITIGÉS

Bien vivre en retraite

Les femmes retraitées peuvent-elles espérer vivre en bonne condition physique ? Sont-elles en meilleure santé que les hommes ? Elles vivent plus longtemps mais les progrès constatés dans les décennies passées ralentissent, les écarts se resserrent : attention aux causes !

Le vieillissement en bonne santé se définit par un bon état de santé et de bien-être et une absence de stigmatisation ou de discrimination. Si l'espérance de vie des femmes en 2023 est de 85,7 ans (80 ans pour les hommes), elle a crû moins vite pour les femmes. Celles-ci peuvent espérer vivre en bonne santé, sans incapacité, jusqu'à 67 ans, mais les hommes s'en rapprochent : 65,6 ans.

DE QUOI SOUFFRENT LES FEMMES ?

Les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et les pneumopathies chroniques constituent les premières causes de mortalité chez les femmes de cette tranche d'âge, où qu'elles vivent.

Les taux de traumatismes chez les femmes de plus de 65 ans sont beaucoup plus élevés que chez les hommes, ce qui s'explique par les chutes dont elles sont victimes et qui peuvent être liées à l'ostéoporose et à d'autres affections chroniques sous-jacentes.

La démence est aussi plus fréquente chez les femmes que chez les hommes dans cette tranche d'âge.

UNE CHARGE MENTALE PLUS GRANDE

En raison d'une espérance de vie plus longue et des normes sexospécifiques dominantes, les femmes jouent généralement le rôle d'aidante pour leurs partenaires masculins et les autres membres de la famille en fin de vie.

CONFRONTÉE À DES DIFFICULTÉS ACCRUES

Une femme sur trois vit et vieillit à la campagne

En retraite, l'environnement dans lequel les femmes vivent et les conditions passées de leur vie en activité influent sur la qualité de leur vie et sur leurs ressources. La ruralité avec ses déserts de services publics accentue les inégalités.

Parmi les 30,8 % de retraitées de la population des aires rurales, dont 6,7 % dans des communes isolées (contre 20,8 % en aires urbaines), les retraitées et femmes âgées de moins de 75 ans sont environ 6,2 % et 5,6 %, voire près de 10 % de plus de 75 ans, dans les départements très ruraux, souvent en situation de pauvreté et dépendance financière vis-à-vis de leur conjoint.

DES CONDITIONS DE VIE SOUVENT PLUS DIFFICILES

En retraite, elles subissent encore plus les conséquences du manque de services publics, la désertification médicale, la rareté de magasins de proximité, et peuvent se retrouver assez vite d'autant plus isolées qu'elles ont eu une vie sociale réduite avant. L'insuffisance de transports collectifs, (20 % n'ont pas de permis de conduire) accroît cet isolement et accélère la perte d'autonomie.

Compte tenu de cet isolement, les violences commises sur les femmes âgées en milieu rural interviennent le plus souvent dans le contexte intra-familial, à domicile pour 97 %, plutôt qu'en établissement. Toutefois la pénurie d'interlocuteurs publics proches et paradoxalement le regard des

« Un chiffre nous a particulièrement édifiés, le fait que les femmes appellent, en moyenne, 37 minutes plus tard les secours que les hommes, dans le cadre des maladies cardio-vasculaires. »* Minimisant souvent ce qu'elles ressentent, les femmes se font passer après leur conjoint ou leurs enfants. Pourtant, chaque jour, 204 femmes meurent d'une maladie cardio-vasculaire, contre 176 décès chez les hommes. C'est six fois plus que pour le cancer du sein (chiffres de 2019). Et elles ont plus de difficultés à se soigner...

ONZE DÉPARTEMENTS SANS GYNÉCOLOGUES

En treize ans, le nombre de gynécologues a chuté de 65 % en France. Ils ne sont que 1 266 en 2023. Cette situation est encore plus drastique pour certains départements : onze en sont totalement dépourvus et 73 en comptent moins de 6 pour 100 000 habitant·es. Ce ratio ne risque pas de s'améliorer avec les départs à la retraite : 93 % des gynécologues ont plus de 60 ans**. Or les dépistages sont essentiels en particulier à la ménopause, période à risque. Une femme sur trois n'a pas consulté depuis deux ans.

Si les femmes veillent davantage à leur hygiène de vie, pratiquent plus souvent des activités physiques, elles subissent à la retraite, liées à leurs conditions de vie avant et après, les conséquences de l'évolution des modes de vie, de la pénibilité de leur travail, des difficultés à se soigner et des charges qui pèsent sur les femmes. ❖

* Sophie Coisne, rédactrice en chef adjointe du magazine *60 millions de consommateurs*, dans un hors-série sur la santé des femmes.

** Selon le Conseil national de l'ordre des médecins.

autres (tout le monde connaît tout le monde) rend la dénonciation des faits plus difficile...

DES DISPOSITIFS INÉGALEMENT PRÉSENTS POUR COMPENSER

Certaines municipalités mettent des locaux à disposition pour des lieux de convivialité (cafés, lieux associatifs, commerces essentiels). D'autres proposent des maisons médicales, des centres de santé, sans toujours pouvoir y installer des personnels de santé pérennes, ou des terminaux de télé-médecine. Des départements proposent des bibliothèques et cinémas ambulants. D'autres ont investi dans un bus de consultation médicale qui parcourt la campagne. Mais souvent les structures municipales ou associatives sont, faute de moyens publics, livrées aux grands groupes privés bien connus, tout comme les services d'aide à la personne. Ce qui conduit le rapport du Sénat de juin 2023 à constater que la « Silver economy » et les services à la personne constituent un enjeu fort en milieu rural sans pour autant proposer de renforcer les services publics !

PROFITER DU CHAMP DES POSSIBLES À LA RETRAITE

Les femmes investies

La retraite est aussi du temps libéré, choisi et émancipé. Elle ouvre des champs d'activité dans des domaines variés où les femmes s'engagent.

Actrices dynamiques de la vie sociale, les femmes retraitées, soucieuses de solidarité intra et intergénérationnelle, continue à jouer un rôle d'importance.

L'IMPLICATION DANS LA SPHÈRE FAMILIALE

Les actions au quotidien de retraitées visent d'abord la famille et les proches. De nombreuses femmes sont des aidantes. Souvent l'aide à un proche en situation de perte d'autonomie ou de handicap a débuté pendant la vie active. Cette prise en charge impose des contraintes lourdes et un soutien moral et affectif limitant parfois les possibilités de répit.

Mais avoir du temps pour sa famille et s'occuper de ses petits-enfants, au-delà de compléter largement les modes de garde, fait partie des activités du « bien vieillir » d'heureuses grands-mères (et grands-pères)...

LES RETRAITÉES, ACTRICES DE LA VIE SOCIALE

Les retraitées s'engagent dans la vie locale et citoyenne. Elles s'investissent bénévolement dans des associations caritatives et humanitaires, dans des or-

ganisations de défense des droits. La solidarité intergénérationnelle est un moteur de leur engagement, parfois liés à leur ancien métier de personnels d'éducation (aide aux devoirs, soutien scolaire, formation d'adultes, enseignement à l'hôpital ou en prison, ateliers de langue...). L'implication syndicale est aussi une réalité: des sections de retraitées (S1 et S3, SFRD pour la FSU et ses syndicats) sont aussi animées par des femmes. Des syndiquées participent en nombre à des instances pour leur organisation. Elles ne sont pas absentes des mandats électifs mais les hommes sont de loin les plus nombreux.

LES RETRAITÉES : DU TEMPS POUR SOI

S'occuper de soi, se détendre, lire, pratiquer sports et activités physiques, avoir des activités manuelles, artistiques et culturelles, faire des visites et des voyages : tout cela est un moteur du mieux vivre. À chacune de faire ses choix, selon ses envies, motivations et possibilités. Ces activités et loisirs exigent pour toutes et tous des pensions décentes.

Impliquées dans la société et le collectif, les retraitées « se bougent ». Leur engagement, comme celui des retraités, gagnerait à être reconnu et valorisé par les pouvoirs publics. ♦



© Maison des Babayagas/DR

La Maison des Babayagas*: une expérience de logement alternatif autogéré et féministe

Thérèse Clerc, militante pour les droits des femmes à Montreuil va se battre pour créer un lieu de vie pour des femmes à petits revenus dans la soixantaine et plus. En 2013, la résidence ouvre ses portes. Elle permet aux femmes de se prendre en charge et s'entraider pour « bien vieillir ». Aujourd'hui, il ne reste qu'une dizaine de « babayagas » à l'origine du projet et il perd un peu de son essence. Néanmoins, il a essaimé : voient le jour ici et là des habitats participatifs. Les « vieilles et vieux » inventent et revendiquent le droit absolu de vivre dans la dignité.

* Figure de vieille sorcière de contes russes qui se pare des atours de la jeunesse, grand-mère et sorcière se jouant des normes établies, Baba Yaga est avant tout symbole de liberté et de transformation.

POUR NE PAS CONCLURE

Au 3^e âge de la vie : les femmes retraitées

On se souvient de l'argument officiel : la réforme des retraites allait améliorer la situation des femmes. La réalité et ce dossier infirment le propos.

De fait, il s'agit de prendre en compte la femme, comme tout être humain, dans sa globalité, lutter contre les inégalités, les discriminations, les préjugés, à tous les âges de la vie, lors de la période de formation, de l'activité professionnelle et de la retraite.

Oui, il faut augmenter les droits liés aux enfants pour leur prise en charge, essentiellement assurée par les femmes, mais il faut également se battre pour un service public de la petite enfance et plus de crèches.

Oui, il faut lutter contre les inégalités de pension et la défense d'une pension de réversion prenant en compte les évolutions sociales (PACS, divorces en hausse...), mais il faut résolument appliquer l'égalité salariale et favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et à toutes les formations profes-

« C'est pas vilain, les fleurs d'automne
Et tous les poètes l'ont dit
Je te regarde et je te donne
Mon billet qu'ils n'ont pas menti. »

Georges Brassens, *Saturne*

sionnelles. Certains émettent des propositions pour « améliorer la situation des femmes » en défendant, notamment, une politique nataliste en leur attribuant des bonifications. Est-ce ainsi que l'on répond aux aspirations des femmes ? La politique familiale devrait simplement permettre aux femmes et aux couples de choisir librement d'avoir ou non des enfants, sans laisser les contraintes budgétaires ou les incitations monétaires décider à leur place. Sans oublier la nécessité de répartir les tâches équitablement dans le couple.

Épouse, mère... certes, mais avant tout femme qui a le droit de vivre pleinement sa vie à tout âge. ♦

INFORMATIONS PRATIQUES

LA PENSION DE RÉVERSION

Des conditions différentes entre public et privé

La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier la personne décédée pour apporter une garantie de ressources au conjoint survivant d'un couple marié*.

LE VERSEMENT EST SOUMIS À PLUSIEURS CONDITIONS

- **Il n'est pas automatique**, il faut avoir demandé la réversion : le plus simple est de se connecter via FranceConnect en allant à la rubrique « Demander ma réversion » pour avoir accès en une seule fois à tous les régimes de retraite auxquels était affiliée la personne décédée.
- **Les conditions** diffèrent selon que la personne décédée travaillait dans le privé ou dans la Fonction publique, avec des règles différentes par ailleurs selon qu'il s'agit de la retraite de base ou de la retraite complémentaire (ou additionnelle).
- Mais dans tous les cas, elle n'est versée qu'en cas de **mariage** avec la personne décédée. Ni la vie en concubinage ni la conclusion d'un PACS ne génère aujourd'hui de droits à réversion.
- En cas de pluralité de conjoints successifs, la pension de réversion est partagée entre les différents bénéficiaires, au prorata de la durée respective de chacun des mariages.

LA PERSONNE DÉCÉDÉE ÉTAIT FONCTIONNAIRE

Il n'y a **aucune condition d'âge ou de ressources** pour avoir droit à une pension de réversion de la Fonction publique. C'est un élément important de notre statut, conformément au Code des pensions, articles L38 à L46. En revanche, il y a **des conditions de durée du mariage** (minimum 2 ans si le mariage a été contracté avant la cessation d'activité, 4 ans dans le cas contraire) **sauf si un enfant au moins est issu de ce mariage**.

La pension de réversion est égale à **50 %** de la retraite de base que le ou la fonctionnaire décédé-e percevait ou aurait pu percevoir (majorations non comprises).

Le versement est interrompu en cas de remariage du ou de la conjoint-e survivant-e (mais aussi de concubinage ou de Pacs) et ne reprend que si cette nouvelle union est dissoute.

Ces dispositions sont similaires pour la retraite additionnelle (RAFP).

LA PERSONNE DÉCÉDÉE RELEVAIT DU RÉGIME GÉNÉRAL

■ Retraite de base

La pension de réversion s'élève à **54 %** de la retraite de base qu'elle percevait ou aurait pu percevoir (éventuellement majorée si 3 enfants à charge ou élevés par le bénéficiaire).

Aucune durée minimum de mariage n'est requise et la personne bénéficiaire peut même vivre à nouveau en couple après le décès de l'assuré(e) (que ce soit par remariage, Pacs ou union libre).

En revanche, elle doit remplir des conditions :

- **d'âge** : avoir au moins 55 ans,
- **et de ressources** : percevoir moins de 24 232 € bruts par an pour une personne vivant seule, 38 771,20 € si elle vit de nouveau en couple.

Les ressources prises en compte dans le calcul sont précisées dans la notice jointe au formulaire de demande.



Pas de conditions de ressources ou d'âge pour l'accès à la pension de réversion dans la Fonction publique.

La pension de réversion peut être révisée à la hausse, à la baisse ou suspendue en cas de variation des ressources sauf si la personne bénéficiaire a liquidé ses propres pensions.

■ Retraite complémentaire

Aucune condition de ressources n'est requise. Mais il faut avoir **au moins 55 ans** sauf si on a deux enfants à charge de moins de 18 ans (ou 25 ans si étudiants, apprentis ou demandeurs d'emploi) ou si on est invalide.

La pension de réversion Agirc-Arrco est égale à 60% de la retraite complémentaire de la personne décédée. Son montant peut être majoré, compte tenu du nombre d'enfants à charge.

Le remariage entraîne la suppression définitive de la pension de réversion Agirc-Arrco.

LA PERSONNE DÉCÉDÉE ÉTAIT AGENT NON TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le droit à une pension de réversion de base est soumis aux mêmes conditions d'âge (55 ans), de mariage et de ressources que pour les salariés-es du privé.

La réversion complémentaire s'élève à 50 % des droits acquis à l'Ircantec. Pour la percevoir, il faut avoir au moins 50 ans. ❖

Monique Daune

* Une pension de réversion est également versée aux orphelins de la personne décédée si cette dernière était fonctionnaire mais cette question n'est pas traitée dans cette page.

AU MUSÉE DE L'ÉCOLE DE NANCY

Le beau, l'art pour tous

Le musée de l'École de Nancy est l'un des rares musées français dédié au mouvement artistique : l'Art nouveau nancéien. Ouvert au public le 26 juin 1964, au cœur du quartier Nancy Thermal, le musée se situe dans l'ancienne propriété du plus important collectionneur de l'École de Nancy, Eugène Corbin.

Ce mouvement artistique créé officiellement en 1901 prend pour nom : L'École de Nancy, Alliance provinciale des industries d'art, et plus simplement : l'École de Nancy. Il est le fer de lance de l'Art nouveau en France, dont l'inspiration essentielle est à chercher dans les formes végétales (ginkgo, ombelle, berce du Caucase, nénuphar, chardon) ou encore cucurbitacée et animales, comme les libellules. Cette alliance entre des mécènes et des artistes comme Émile Gallé, Louis Majorelle, Antonin Daum et Eugène Vallin, s'appuie sur une recherche d'utilisation poussée dans la verrerie, la ferronnerie, l'acier et le bois, pour mettre le beau dans les mains de tous et ainsi faire entrer l'art dans les foyers.



Villa Majorelle

À l'intérieur de la maison-musée, meubles, objets d'art, verreries, céramiques, vitraux, peintures et tissus illustrent la diversité des techniques travaillées par les artistes de l'École de Nancy. Des pièces uniques sont exposées et mises en situation. Elles témoignent de la virtuosité technique de ces artistes. Les pièces exposées représentent trois types de productions, les pièces uniques ou à tirage limité, les petites séries et les premières productions industrielles, représentatifs de « l'Art pour tous ».

Le jardin, très agréable avec ses bassins et ses plantations, propose de nombreuses variétés végétales conçues par les horticulteurs nancéiens contemporains de l'École de Nancy. Le parc est inscrit depuis 1999 à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Il abrite notamment trois monuments particulièrement emblématiques de l'École de Nancy et de l'Art nouveau : la porte en chêne des ateliers Gallé, un monument funéraire et un



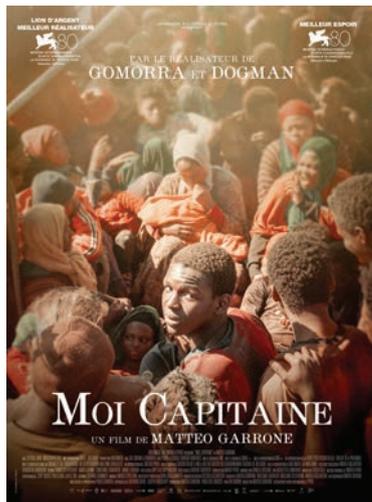
Le jardin

pavillon aquarium. Ce dernier a été construit au environ de 1904, par Eugène Corbin afin d'agrémenter son jardin. Au sous-sol, un panneau de verre permet de visionner la faune et la flore subaquatique de l'étang. Le rez-de-chaussée, est consacré à la flore aquatique. Au premier étage, une terrasse panoramique domine le parc et permet la contemplation de la canopée et des oiseaux. La porte et les impostes des fenêtres sont ornées de vitraux de Jacques Gruber. Ces verrières proposent des scènes aquatiques où des plantes, nénuphars, sagittaires d'eau, algues sont associées à des poissons, mouettes et grenouilles. Le sous-sol présente un décor de grotte en rocaïlle. Un lieu qui mérite le détour. ❖ Ghislain Gilot

Le musée est ouvert du mercredi au dimanche de 10 à 18 heures, 36-38, rue du Sergent Blandan 54000 Nancy - Tél. : 03 83 85 30 01 - <https://musee-ecole-de-nancy.nancy.fr/le-musee>.

MOI CAPITAINE

Le chemin des migrations



En filmant le périple de deux jeunes migrants, du Sénégal à l'Italie, Matteo Garrone incarne l'immigration dans les figures de deux adolescents naïfs mais résolus, confrontés à la terrible réalité de la route vers le continent européen.

Seydou et Moussa, à 16 ans, ont un projet : aller en Europe réaliser leurs rêves de fuir leur destinée, sortir de la misère et aider leur famille. Ils ont caché les billets récoltés en petits boulots, menti à leur mère, ignoré les mises en garde pour se lancer dans l'aventure. Ce sont deux adolescents encore nourris de contes, à la fois inconscients et déterminés, qui se trouvent confrontés au pire tout au long de leur parcours. Le film suit les récits et témoignages connus, l'entassement des migrants de tous âges pour la rentabilité, les escroqueries, la corruption, les séquences de marche sur les pistes du désert où affleurent des squelettes, les exactions, tortures et exploitations subies en Lybie, la traversée sur un vieux rafiot promis à la casse...

Seydou, dans ce voyage, va se dépasser, dans le souci des autres, dans une prise de responsabilité écrasante, celle qui lui est imposée de devenir capitaine du bateau. Il réussit son passage à la vie adulte, voyage initiatique à travers les enfers, exprime sa fierté d'avoir été *lo Capitano*.

Le film, qui a reçu le lion d'argent au festival de Venise, dénonce en contrepoint la cruauté de l'accueil qui est réservé aux migrants. ❖ Michèle Olivain

ANSELM KIEFER

Se libérer de l'Histoire et des frontières

Photographe allemand, peintre, sculpteur, fabricant de livres..., l'artiste reste profondément marqué par l'histoire de son pays.



© DR

Au milieu des tournesols japonais



© DR

Paysage marin



© DR

The shape of ancient thought (La forme de la pensée ancienne).
Photographie sur plomb, 2012

Né en mars 1945, Anselm Kiefer est l'un des artistes allemands les plus importants de sa génération. Le Musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq (LAM) lui consacre une exposition intitulée *La photographie au commencement* jusqu'au 3 mars 2024.

S'INTERROGER SUR LE NAZISME

C'est en 1969 qu'Anselm Kiefer se rend célèbre dans le milieu artistique en se prenant en photo, faisant le salut nazi dans de grandes villes d'Europe. Sa volonté est de réveiller les consciences en affirmant que le nazisme n'est pas mort et que le sujet reste occulté. Né à la toute fin de la guerre, hanté et traumatisé par l'histoire récente de son pays, il s'interroge sur sa propre responsabilité. « Dans mes premières images, je voulais me poser la question à moi-même : est-ce que je suis fasciste ? C'est une question très grave. On ne peut pas y répondre rapidement. Ce serait trop facile. L'autorité, l'esprit de compétition, le sentiment de supériorité [...], tout cela fait partie de ma personnalité comme de celle de n'importe qui », dit-il en 1987 lors d'un entretien pour une revue américaine. Il écrit aussi sur ce moment de sa vie : « Je ne m'identifie pas à Néron ou à Hitler... mais je dois faire un bout de chemin avec eux pour comprendre la folie. C'est pour cela que je fis ces tentatives de devenir fasciste ».*

INSTALLATION EN FRANCE

Après avoir fait connaître son travail aux États-Unis grâce à une série d'expositions, il acquiert une ancienne briqueterie en RFA et la transforme en une installation à grande échelle. En 1992, il vient habiter et travailler en France, dans un premier temps à Barjac dans le Gard où il transforme une friche industrielle, une ancienne magnanerie, en un vaste espace de travail de 35 hectares, appelé « La Ribaute » puis, en 2009, en Seine et Marne. Pour ce dernier site, Kiefer a acheté à La Samaritaine son entrepôt logistique afin d'y exercer son activité artistique et d'y entreposer ses œuvres monumentales. Le LAM présente certaines de ces œuvres.

ŒUVRES SINGULIÈRES

Les photographies prises au cours de sa vie lui servent de mémoire visuelle mais aussi de terrain préparatoire. En effet, quelquefois longtemps après les avoir prises, il les transforme selon divers

procédés (application de pigments sur la photo, juxtaposition photos/gouaches, ajout de métaux ou de matières comme de l'argile, de la cendre, des cheveux...). L'une des œuvres les plus impressionnantes pour moi présentées à Villeneuve d'Ascq s'intitule « Am Anfang » (au commencement). Elle mesure 3,80 m sur 5,60 m et date de 2008. Sur une photographie de paysage marin (roulements des vagues et agitation des nuages en miroir), Kiefer ajoute, en trait d'union une échelle en plomb, proposant au spectateur une forme de message d'espoir en laissant les images hantées par l'Histoire sur le sol et en s'en libérant grâce à la création artistique.

L'artiste fait aussi d'autres liens entre le ciel et la terre. Allongé à Barjac au milieu de tournesols japonais qu'il y a plantés, il regarde vers le ciel constellé de ces « soleils noirs » et relie le monde des hommes à l'immensité cosmique. « Pour moi, le tournesol lorsqu'il est lourd et mûr, lorsqu'il est tendu vers le soleil avec ses graines noircies dans sa couronne, là, je vois le firmament et les étoiles. » (photo 1)

La dernière œuvre présentée s'intitule « Der Rhein » (le Rhin) 1969-2012. Le cartouche indique « électrolyse sur tirage photographique monté sur plomb ». L'artiste, les pieds dans l'eau est debout face au fleuve au centre d'une œuvre de 11 m de long et nous tourne le dos, regardant la rive allemande. Le Rhin évoque l'héritage de la culture allemande mais représente ici deux rives, l'une en face de l'autre, deux façons de voir le monde. Enfin, c'est aussi une frontière terrestre qu'il a fini par franchir et symbolique puisque, comme artiste, il s'identifie à ce fleuve-frontière. « Quand je parle de frontière, je parle de notre essence même. Nous sommes la membrane entre le macrocosme et le microcosme, entre l'intérieur – ce que nous sommes – et l'extérieur, ce que nous sommes aussi. » ❖

Agnès Huret

* Sauf mention particulière, les paroles d'Anselm Kiefer sont extraites du livret d'accompagnement de l'exposition.



**Lilith (huile avec ajouts de matériaux)
1987-1990**



Détail->



Der Rhein (le Rhin)

LOISIRS CULTURE

CHANTER

Un plaisir à partager

C'est toujours un moment agréable de pousser la chansonnette sous la douche. Mais il y a aussi ces instants du quotidien où quelques mots et notes sont fredonnés pour nous transporter tout d'un coup dans un ailleurs musical. Le chant, c'est l'occasion d'un voyage, d'un souvenir ou d'un plaisir.

CHANTER, C'EST EXPRIMER DES SENTIMENTS, DES ÉCHANGES

Le chant se confond dans l'histoire de l'humanité, où dans un cadre souvent collectif, il a contribué à son évolution. Les esclaves afro-américains dans les champs de coton, par leurs chants de travail exprimaient une forme de résistance, de communication à distance qui sont à l'origine du blues et du jazz.

CHANTER, DANS UNE CHORALE, C'EST DÉCOUVRIR UN AUTRE MONDE

Chanter seul est déjà un moment de plaisir, de dépassement mais chanter dans une chorale donne au chant une dimension encore plus savoureuse parce que conviviale et perfectible.

Chanter avec les autres, au sein d'un pupitre, c'est chanter pour soi, tout en recherchant la qualité pour être en phase avec le collectif. Plusieurs défis sont alors à relever : le respect des notes, des mots, des volumes, de l'harmonie à construire entre tous : basse, ténor, alto, soprano. Cet ensemble est conduit par le chef ou la cheffe de chœur dont le rôle est de mobiliser l'attention des choristes, d'activer leurs motivations pour progresser et d'encourager leur désir de contribuer à la création d'une œuvre collective.

CHANTER, C'EST UNE FORTE IMPLICATION AU NIVEAU PHYSIQUE

Toute répétition dans le cadre d'une chorale est précédée d'étirements, d'échauffements de la voix qui mettent en action l'ensemble du corps dont les muscles, les poumons, les cordes vocales, le cerveau pour un maximum d'attention, de concentration, de mémorisation.



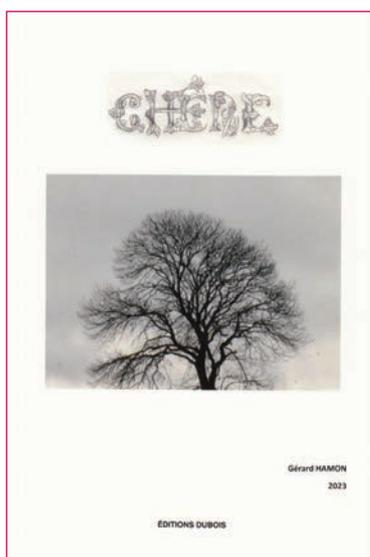
Chanter c'est s'ouvrir au monde.

CHANTER, C'EST DONNER LA PAROLE AUX PEUPLES EN LUTTE

Les révolutions, les mouvements sociaux et politiques sont encore bien présents dans notre mémoire par les chants comme l'Internationale, *Bella Ciao*, que les peuples ont portés, portent encore, haut et fort pour dire à l'unisson leurs colères, leur refus, leurs exigences pour aller vers un monde plus juste.

Bien d'autres qualités pourraient être développées pour montrer les bienfaits du chant pratiqué seul ou au sein d'un groupe. À vous de les découvrir, en tentant ou en poursuivant cette belle aventure dans ce monde enchanteur qu'est le chant. ❖

Gérard Blancheteau,
ténor Chorale Populaire de Paris



UN AUTEUR ET UN ARBRE

CHÊNE

Après la rédaction d'ouvrages divers, je me suis lancé dans l'imaginaire. Imagination s'appuyant sur du vécu, du lu et de l'entendu. J'ai toutefois dû faire de sérieuses recherches pour suggérer des situations plausibles et cohérentes.

Toute l'affaire tourne autour d'un chêne et de sa communication imaginée ou effective avec un humain, Ladislav, mais aussi avec ses congénères *Quercus* (nom scientifique du chêne). Le narrateur, de formation scientifique, s'aventure, parfois inquiet et souvent avec plaisir, dans un univers possiblement irrationnel. Surgit une pression de la modernité remettant en cause l'existence du chêne. Lasdislav, auquel se joint une camarade, Dollynka, se mobilise pour le préserver d'un abattage précipité. Leur engagement tourne à la catastrophe. Situation réelle ou fabulée, arrive un moment où, comme le narrateur, nous ne le savons plus. Ce n'est pas sans conséquence puisque cela se clôt par deux épilogues alternatifs.

Précisions : plusieurs ont pensé à une sorte d'autobiographie, ce n'est pas le cas. Mais quelle distance existe-t-il entre moi et ce récit ? Difficile d'y répondre. ❖

Gérard HAMON (g.nomah@free.fr)

Commande en ligne : edubois21@free.fr

LA PLACE DES RETRAITÉ·ES AU JAPON

Le travail, seule planche de salut !

La situation démographique au Japon est inquiétante : le taux de natalité en baisse constante conduit à un vieillissement inexorable de la population.

Les plus de 65 ans représentent près d'un quart de la population, ils seront 40 % en 2050. Cette situation pose évidemment des défis économiques et sociaux, notamment sur la place des retraité·es dans la société et la prise en charge du vieillissement.

LES CONDITIONS DE DÉPART À LA RETRAITE

L'âge légal de départ à la retraite est au Japon de 65 ans. À partir de cet âge, une pension de base publique peut être versée par la commune de résidence. Son montant est d'environ 500 euros pour une personne ayant travaillé pendant 40 ans. Parallèlement, les retraité·es peuvent bénéficier d'une retraite complémentaire proportionnelle au salaire perçu pendant leur activité. Seules les salarié·es à temps complet peuvent la percevoir, sont exclu·es les précaires. Comme dans les pays européens, les Japonais·es ont subi différentes réformes des retraites qui ont conduit à une baisse généralisée des pensions en les indexant sur le nombre de cotisant·es et leur espérance de vie. Continuer à travailler pour de nombreuses et nombreux Japonais·es est souvent une question de survie.

DES JAPONAIS·ES TOUJOURS PLUS NOMBREUSES ET NOMBREUX AU TRAVAIL

Pour des raisons économiques et aussi culturelles, les Japonais·es continuent de travailler au delà de l'âge légal de la retraite. Plus de 55 % des personnes âgées de 65 à 70 ans travaillent encore pour améliorer leurs revenus mais aussi pour continuer à occuper une place dans la société nipponne. Les plus chanceuses et chanceux restent dans leurs entreprises et occupent le même emploi à temps partiel mais souvent avec un statut différent et donc un salaire moindre. D'autres assurent des emplois dans le secteur des services, de la supérette ouverte 24h/24h aux différentes administrations. Les femmes sont particulièrement concernées par ce phénomène. Les retraité·es en continuant à travailler contribuent à l'économie en terme de consommation et de production, réduisant ainsi la charge du vieillissement au détriment des emplois pour les jeunes ! Le gouvernement compte beaucoup à terme sur la robotique et l'intelligence

artificielle pour renforcer la productivité...

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE RELÉGUÉE

Dans ce contexte, la politique sociale en faveur des personnes âgées dépendantes n'est pas une priorité pour le gouvernement japonais considérant que, si la femme ne travaille pas, elle doit assumer la prise en charge des aîné·es. Il privilégie le maintien à domicile et restreint l'aide en établissement, ce qui représente une charge pour les familles. Une étude¹ a montré que le fait pour les femmes de cohabiter avec une personne âgée dépendante affectait négativement et de manière significative leur accès à l'emploi. Le Japon, dans la même situation que la France, faute d'avoir investi dans la politique en direction des personnes âgées, se trouve confronté à une pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la santé en raison de la pénibilité du travail et des bas salaires. Un grand nombre de Japonais (Japonaises surtout) vivent seul·es et... parfois meurent seul·es. On a en tête le film « PLAN 75 »² qui montre comment vivent les ancien·es souvent plongé·es dans la misère, faute de pension de retraite. C'est une fiction mais à travers ce film, c'est bien la dureté de la société japonaise d'aujourd'hui, basée sur la rentabilité, que dénonce la réalisatrice. ♦

Dominique Balducci

1 : Le système de prise en charge des Personnes âgées dépendantes: le Japon, un modèle pour la France? <https://theses.hal.science/tel-01264075v1/document>

2 : <https://www.telerama.fr/cinema/films/plan-75-1-215076840.php>

Quelques chiffres (Banque Mondiale 2022)

- **Population** : 122,4 millions de personnes (-0,65 %, la baisse la plus importante depuis 1967) ;
- **PIB par habitant** : 38 550 \$, quasiment à égalité avec celui de la France (39 673 \$) ;
- **Taux de croissance** : 1 % ;
- **Espérance de vie** : femmes 87,09 ans (-0,49) ; hommes 81,05 ans (-0,42) : il s'agit d'une baisse depuis deux années consécutives ;
- **Taux de fécondité** : 1,26 enfant par femme (taux le plus bas depuis 1947) ;
- **Taux de chômage** : 2,5% en dessous du seuil structurel défini par les économistes ;
- **Taux d'emploi** : 65-69 ans : 55 % (en France, il n'est que de 6 %) ; 70-74 ans : 33,5 % ; + de 75 ans : 11 % ;
- **Taux d'immigration** : 2,4 % (a augmenté de 11,4 % en 2022 pour atteindre 3 millions).

PORTRAIT

ANNE TUAILLON

Une femme militante de la cause palestinienne

Anne Tuillon, qui vit à Grenoble, enseignante retraitée et syndicaliste, engagée dans de multiples combats, est aujourd'hui la première femme présidente de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS).



Anne Tuillon

« On ne revient pas indemne d'un séjour en Palestine »

Site de l'AFPS : <https://www.france-palestine.org>

C'est à la fac à Aix-en-Provence qu'elle a rencontré la cause palestinienne par l'intermédiaire d'un réfugié à qui elle a acheté son premier keffieh. C'est là également qu'elle a adhéré pour la première fois à France Palestine.

DES ENGAGEMENTS MULTIPLES

Mais pendant les trente années qui ont suivi, son engagement constant fut syndical, à l'École normale, puis durant toute sa carrière. Elle a vécu la création de la FSU et du SNUipp, et a été secrétaire départementale du SNUipp Isère – en parallèle avec un engagement en politique et à ATTAC. La Palestine n'était jamais très loin mais de manière épisodique.

DES SÉJOURS NOMBREUX EN PALESTINE

Et puis en 2011, une amie lui propose de participer à un séminaire en Palestine, à Jérusalem. Sa réponse est immédiate et elle part en Palestine : un premier aperçu de la vie sous occupation, de la colonisation, de l'oppression, de la domination d'un peuple privé de ses droits élémentaires et fondamentaux. « On ne revient pas indemne d'un séjour en Palestine » dit-elle avec émotion. Dès son retour, elle adhère à l'AFPS.

Ses séjours en Palestine, chaque année, ne font que renforcer sa détermination face à l'apartheid israélien : la découverte de la résistance populaire non violente en Cisjordanie à Bil'in, village résistant contre le Mur, ou à Hébron, contre la dépossession; la question des prisonniers politiques palestiniens et la détention de Salah Hammouri; le nettoyage ethnique à Masafer Yatta où la violence des colons n'entrave pas la détermination des Palestiniens à rester sur leur terre; la rencontre de la jeunesse palestinienne engagée que l'AFPS a invitée en mai dernier pour commémorer la Nakba, de femmes organisées en coopératives et soutenues dans leurs productions, celle exceptionnelle avec le docteur Samah Jabr, psychiatre et autrice palestinienne; les liens avec les camps de réfugiés où se développent des partenariats comme à Jénine avec la Maison chaleureuse qui accueille des enfants après l'école ou à Bethléem avec la création d'une école de foot féminin; les communautés bédouines et les Palestiniens d'Israël, citoyens de seconde zone, un peuple déterminé à obtenir la réalisation de ses droits coûte que coûte.

DES RESPONSABILITÉS À L'AFPS

À la retraite, Anne Tuillon devient vice-présidente de l'AFPS et se concentre sur quelques domaines : le soutien à la résistance populaire, Jérusalem, et particulièrement la question de l'apartheid israélien. Elle participe, aux côtés des Palestiniens, à une campagne internationale qui vise à l'égalité des droits et la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Élue en décembre 2023 première femme présidente de l'AFPS, elle fait connaître ici en France – auprès de la population ou des élus – l'étendue de la violation du droit par Israël et la réalité de la vie des Palestiniens là-bas. Elle multiplie les rencontres, organise des tournées et des conférences, pour faire aussi découvrir la culture palestinienne et soutenir l'artisanat palestinien.

Depuis deux mois, au moment où le peuple palestinien fait face au pire moment de son histoire, l'AFPS est totalement mobilisée, partout en France, avec ses partenaires, pour le cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, pour l'arrêt des massacres. ❖

Marie-Laurence Moros

